QU'ONSE LE DISE...



308

Dans un monde en perpétuelle évolution et que l'on voudrait toujours meilleur, respectueux, égalitaire, généreux, porteur d'espoir, d'humanisme et de solidarité, je vous souhaite chaleureusement au nom du conseil municipal une bonne et heureuse année 2018. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, réussite, joie et bien-être.

Dans la poursuite du mandat que vous nous avez confié, imaginer, oser, entreprendre, travailler, valoriser notre commune, construire un meilleur avenir ensemble restent les objectifs de votre équipe municipale pour cette année 2018.

Sans oublier notre ambition toujours intacte de rendre notre village attrayant pour ses habitants, attractif et solidaire pour ceux qui le découvrent.

Vous pouvez compter sur notre enthousiasme et notre perspicacité pour que nos vœux se réalisent.

Bien à vous,

Françoise PINET







LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 Octobre 2017

Tous les conseillers présents sauf Joris GIRARD (pouvoir à Françoise PINET), Céline PIERROT (pouvoir à Christine DELORME) et Julie GAY-PARA

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

🤟 Plan Local d'Urbanisme - Révision du zonage du schéma d'assainissement

Choix du bureau d'études : Agence CLAIE pour un montant de 4 440 € HT

Travaux d'accessibilité du secrétariat de mairie

Suite à la suggestion d'une entreprise, une nouvelle solution a été retenue à savoir l'installation d'un monte-personne à l'intérieur du bâtiment le long de l'escalier qui donne sur la rue de la Cime. Cette installation réduit de ce fait le coût du lot n° 10 arrêté à $15\,640\,\ell$ HT au lieu de $24\,720\,\ell$ HT. Par contre le lot Maçonnerie avec la construction supplémentaire d'une rampe extérieure rue de la Cime et l'agrandissement de la porte d'accès est fixé à $10\,416\,\ell$ HT au lieu de $6\,330\,\ell$ HT. De même la fourniture et la pose d'une porte d'accès engendrent une augmentation du coût du lot Menuiseries Aluminium : $6\,311\,\ell$ HT au lieu de $4\,058\,\ell$ HT.



Station d'épuration - Remboursement du prêt relais

Le prêt relais souscrit pour un montant de 1 017 372 € a déjà été remboursé par anticipation à hauteur de 480 000 € en 2016. Le capital restant dû est de 537 372 €. Ce montant doit être remboursé en totalité en juillet 2018. Sans attendre cette date et après analyse avec le percepteur de la situation financière de la commune, il été décidé de rembourser dès à présent le solde du prêt.

Attribution de subvention

Attribution d'une subvention de 100 € au collège de Veynes pour un voyage scolaire en Allemagne (deux enfants d'Aspres concernés).

bélivrance d'une coupe affouagère

La coupe de bois se situe dans la parcelle forestière 27, canton des blaches (en continuité de l'ancienne, partie sous crête). La délivrance et la distribution des lots le 6 novembre 2017. Le délai d'exploitation et enlèvement des bois est fixé au 06 novembre 2019. Cette exploitation se fera sous la responsabilité de trois garants, Gilles TOURTET, Joris GIRARD et Franck DALL'AGNOLA.

© <u>Communauté de communes</u>: Maintien de la compétence de service public d'assainissement non collectif.

🔖 <u>Dénomination des voies et places – Démarche d'adressage</u>

La liste des noms des rues et places a été validée par le conseil avant sa transmission en préfecture. En ce qui concerne la numérotation, la pose et l'entretien des plaques de numéros sont à la charge de la commune pour la première installation seulement. Les propriétaires des immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices des noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles. La numérotation métrique a été utilisée sur la commune. Les numéros attribués représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse.

La commune adressera à chaque administré un courrier l'informant de son adresse exacte et de la numérotation qui lui a été attribuée. La commune se chargera d'informer les divers organismes et partenaires (ComCom, portail géomas, cadastre, La Poste, Enedis...)

b Linéaire de voirie communale

Afin que soit pris en compte le linéaire actuel dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, la longueur de voirie actualisée par les services techniques est fixée à 20 932 mètres.

🔖 Convention de partenariat avec le département pour la pratique de sports à l'école

Le département s'engage à allouer à la collectivité dont l'école dépose un projet d'activités sportives une subvention correspondant à une partie du fonctionnement de ces activités.

Les informations suivantes ont été communiquées :

Suite à une réclamation d'un habitant sur la gêne provoquée par des aboiements fréquents et intempestifs de chiens, un courrier a été distribué à l'ensemble des propriétaires de chiens du quartier du Praïs et de Saint-Apôtre afin que ceux-ci prennent des mesures pour respecter la tranquillité du voisinage.

Réunion du 13 Décembre 2017

Tous les conseillers présents sauf Jean-Pierre MENUT et Julie GAY-PARA. Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Conséquences de la restitution partielle aux communes de la communauté de communes de la compétence « Actions en direction de la jeunesse»



Les compétences de la communauté résultant de la fusion des communautés en matière d'actions en direction de la jeunesse étaient antérieurement à la fusion exercées dans un cadre intercommunal (CIAS) sur le périmètre de la communauté de communes du Haut-Buech.

Au regard du portage très majoritairement communal de ces actions sur le territoire communautaire, le Conseil Communautaire a décidé par délibération du 6 novembre 2017, la restitution partielle de la compétence « Actions en direction de la jeunesse » aux communes.

Compte tenu du niveau de structuration respectif des communes composant le territoire de l'ancienne communauté du Haut-Buëch, du périmètre d'exercice de la compétence, de la répartition des usagers sur le territoire concerné et de la nécessité de poursuivre les actions en direction de la jeunesse, il a été proposé



que la compétence partiellement transférée soit exercée par la Commune d'Aspres-sur-Buëch à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette gestion par la commune d'Aspres-sur-Buëch devrait être transitoire compte tenu de la commune volonté des huit communes du territoire concerné du Haut Buëch de créer au cours de l'année 2018 un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) spécifiquement dédié à l'exercice de cette compétence.

La mise en œuvre de la décision communautaire de restitution de la compétence transférée a impliqué d'arrêter conventionnellement les conditions techniques et matérielles de la restitution de compétences, les modalités de répartition des personnels affectés à la mise en œuvre des actions entreprises au titre de la compétence « action en direction de la jeunesse », ainsi que d'arrêter les dispositions financières applicables à ladite restitution.

- Approbation de la convention de restitution partielle aux communes de la compétence « Actions en direction de la jeunesse » : convention tripartite conclue entre la Communauté de communes du Buëch-Dévoluy, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Commune d'Aspressur-Buëch. Elle a pour objet d'arrêter les modalités de transfert des personnels (trois postes à temps plein d'animateurs et deux agents mis à disposition), des biens et des contrats affectés à l'exercice de la compétence et les conséquences financières dudit transfert au profit de la commune d'Aspres-sur-Buëch lui permettant de poursuivre les activités dès janvier 2018 (versement d'un dotation de 186 000 € par la communauté de communes).
- 2) <u>Approbation des conventions de mise à disposition des personnels affectés à la compétence restituée</u>:
- mise à disposition partielle d'une conseillère territoriale en socio-éducatif entre le CIAS et la Commune d'Aspres-sur-Buëch pour une durée de 17h30 par semaine,
- mise à disposition partielle d'un adjoint technique territorial de la Communauté de communes du Buech/Dévoluy, au bénéfice de la Commune d'Aspres-sur-Buëch pour une durée de 8h 00 par semaine.
- 3) <u>Approbation de la convention d'entente entre les huit communes du Haut-Buëch pour le portage et l'exercice des Actions en direction de la jeunesse</u> : la commune d'Aspres-sur-Buëch exerce pour une période transitoire d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, une fonction de pilote au bénéfice de l'ensemble des communes concernées par la restitution partielle opérée.
- 4) Approbation du budget annexe « Actions en direction de la jeunesse » et tarifs « Actions en direction de la jeunesse » : accueil périscolaire, mercredis loisirs, séjours
- Fixation du loyer de l'appartement communal situé au-dessus des locaux mis à disposition de l'ADMR: 550 € par mois
- Avis favorable sur le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
- Désignation d'Alain FROGET en qualité de délégué de la communauté de communes : remplacement de Madame Céline PIERROT qui, pour des raisons personnelles notamment un manque de disponibilté, a souhaité démissionner.
- Rapports sur le prix et la qualité de l'eau 2015 et 2016.

BILAN ET PROJETS



En 2016 et 2017, un important effort d'investissement sur la commune a été programmé par le conseil municipal avec la réalisation de nombreux projets pour un coût global de 1,5 million d'euros. Outre la deuxième tranche d'aménagement de la traversée du village le long de la RD1075 et la construction de la nouvelle station d'épuration, d'autres opérations d'un moindre coût ont été réalisées durant ces deux années :

⁻ L'extension de la Maison pour Tous,



- L'installation du city stade,
- La sécurisation des salles de classe de l'école,
- L'installation et l'aménagement du nouvel entrepôt communal à la zone artisanale de la Condamine,
- L'acquisition de jeux d'enfants pour le parc des séquoias,
- La numérotation des voies.

Même si ces opérations ont bénéficié de financements extérieurs, il va de soi que nous avons dû « puiser » dans les fonds disponibles sur les budgets de la commune.

Une pause s'impose donc pour le moment avant le démarrage de projets importants.

Ainsi, en 2018, les deux opérations les plus importantes qui seront réalisées concernent les travaux d'extension des trois salles de classe de l'école ainsi que ceux de l'accessibilité des locaux de la mairie.

Forts de notre enthousiasme et avec notre volonté d'une vision à long terme, cette année 2018 sera consacrée à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'avenue de la gare jusqu'au parc des séquoias, afin d'en évaluer son coût.

Ce projet important a, en effet, été retenu comme une opération d'aménagement prioritaire dans le cadre de la révision générale du PLU et nous devons donc le concrétiser.



Regroupant de nombreux équipements et services (école, cantine, équipements sportifs, parc, gare, supérette, bureau de La Poste ...), ce quartier est le centre névralgique du village. Mais l'organisation floue des circulations et des espaces le rend difficilement lisible par les différents utilisateurs.

Les principaux enjeux de ce projet seront donc :

- Améliorer la visibilité de cette entrée de village depuis la RD1075 ;
- Renforcer la lisibilité des différentes fonctions, des différents espaces et circulations, renforcer la centralité de la zone ;
- Permettre un stationnement et une circulation plus organisés nécessaires à la sécurité des usagers.

Un beau projet donc pour le bien-être des habitants de notre commune et pour l'attractivité de celle-ci.

Françoise PINET

GALERIE D'AUTOMNE





Représentation de la pièce de théâtre <u>« Le CV de Dieu »</u> par la Compagnie Dernière Minute

 Maison pour Tous - Octobre 2017 -Le public venu nombreux est ravi!





Inaugurations du 12 Octobre 2017

La nouvelle station d'épuration, la fin des travaux de la RD1075, le terrain multisports du parc des Séquoias.

3 rubans tricolores coupés pour 3 projets réalisés.



Le <u>city-stade</u> est désormais doté d'un pare-ballon, protégeant ainsi la zone des boulistes et camping-caristes. Il est également doté d'un éclairage permettant son utilisation jusqu'à 21 heures hors période hivernale.

Les enfants du CIAS reçus en mairie

Les jeunes ont interviewé le Maire pendant les vacances de Toussaint, une façon de découvrir l'univers d'une mairie.



Goûter de Noël pour petits et grands, les fêtes de fin d'année étaient joliment illuminées!





Ô COMME 3 POMMES

Depuis le 4 décembre 2017, la communauté de communes Buëch-Dévoluy a ouvert les portes d'une micro-crèche à Aspres.

Ô comme 3 pommes se situe à proximité de la caserne des pompiers et est doté de locaux joyeux et lumineux pour les enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Cette structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 heures à 18 heures 30.

Cinq personnes ont été recrutées :

- Christelle VERDALLE, directrice, éducatrice de jeunes enfants
 - Camille DUMANOIS, infirmière,
 - © Céline GAY-PARA, auxiliaire puéricultrice,
- Sandra MENUT-DIT-NOUVEAU, assistante d'accueil
 - Fabienne CONVERS, agent d'entretien.

Dix enfants y sont déjà accueillis.





Inscriptions et renseignements:



04.92.58.02.42. ou accueil@ccbd.fr







LA NUMÉROTATION DES RUES : ÇA BOUGE

Les plaques portant les numéros des immeubles et quelques noms de rues sont arrivées, et leur pose devrait débuter tout prochainement.

Cependant, contrairement à ce qui avait été annoncé dans notre précédent numéro, cette pose sera directement réalisée par les soins de la municipalité.

Il existe de nombreuses résidences secondaires ou totalement inoccupées. Pour ces raisons (et quelques autres), il s'avère que la pose par les soins de la Mairie est la plus pratique.

Par conséquent, les opérations de remise des plaques n'auront pas lieu. Il ne vous reste donc plus qu'à attendre avec patience l'arrivée de notre équipe de pose.

Un courrier tout à fait officiel indiquera l'adresse du bâtiment au propriétaire de ce dernier.

Décidemment, ça bouge!!

Alain FROGET, conseiller municipal



Voilà maintenant huit mois que les offices de tourisme du Haut-Buëch et du veynois ont fusionné pour ne former plus qu'une seule structure. Qui dit nouvelle structure dit nouveau nom : Sources du Buëch

Le bureau d'information touristique (BIT) d'Aspres-sur-Buëch est ouvert de 9h30 à 12h30 du lundi au jeudi pendant l'hiver.

Nouveaux services:

- Relais-vente 05 Voyageurs: tickets de transport, création ou renouvellement de cartes ou d'abonnement, horaires des bus.
- Agenda des animations: Par le biais du site internet:

 https://www.sources-du-buech.com/agenda-des-animations.html

 ou directement à l'office de tourisme, vous pouvez connaître les fêtes et manifestations qui se déroulent sur le territoire des Sources du Buëch (pour les organisateurs d'évènements, pensez à nous transmettre l'information!)
- Billetterie : il est possible d'effectuer une pré-réservation soit en ligne directement chez vous, soit auprès de l'office de tourisme pour la plupart des spectacles et concerts.
- Lettre d'information : Publiée chaque semaine, elle informe des animations. Pour la recevoir, rien de plus simple : nous transmettre votre adresse email dans nos bureaux, par téléphone ou par mail à : communication@sources-du-buech.com
- **Meublés de tourisme**: Si vous êtes propriétaires d'un logement ou d'une maison inoccupée et que vous hésitez à le proposer en location de vacances, nous pouvons vous renseigner. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions → 04 92 58 68 88

L'équipe d'accueil

INFORMATIONS DIVERSES

Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme



La révision générale du Plan Local d'Urbanisme oblige la commune à réaliser la révision de son zonage d'assainissement, jugé trop ancien. Pour cette raison, à l'issue du retour des services de l'Etat pour ces deux révisions, une enquête publique s'ouvrira conjointement.

Cette enquête publique durera un mois, le commissaire-enquêteur recevra les administrés une fois par semaine.

Pendant la durée de l'enquête publique, l'ensemble des documents du PLU sera disponible sur le site internet de la commune.

Il sera possible de rencontrer le commissaire-enquêteur lors des permanences en Mairie; les remarques pourront également lui être adressées via une adresse électronique qui sera communiquée avant l'ouverture de l'enquête publique.

Cette dernière sera annoncée par voie de presse et par affichage dans le village.

Offre de location



C'était l'ancien logement du percepteur : Monsieur Lionel MARCHAND a habité les lieux pendant une dizaine d'années.

Aujourd'hui, la mairie propose l'appartement à la location : un F4 entièrement rénové par les agents techniques de la commune, rue des écoles.



- > Au sous-sol : cave avec plusieurs dépendances
- → Au rez-de-chaussée: garage, hall d'entrée avec cellier et possibilité d'une pièce à vivre
- → Appartement à l'étage : 3 grandes chambres, salon avec balcon, cuisine donnant sur une terrasse
- Charges : laissées au locataire, chauffage individuel au fuel (chaudière neuve)
- → Location proposée à 550 €uros mensuel

Les personnes intéressées feront candidature par courrier adressé à Madame le Maire. Le logement sera disponible aux alentours du 1^{er} février prochain.





Les Restos du Coeur

Les Restos du Cœur ont repris leur activité pour la 33ème campagne hivernale, Grande rue, au 2ème étage de la Mairie, tous les mardis de 14h30 à 17 heures, d'une part pour une distribution de denrées alimentaires sous conditions d'acceptation de dossier, d'autre part pour une aide à la personne avec accès au vestiaire, au linge de maison et à la vaisselle sous conditions de ressources.

Notre engagement est simple mais essentiel. Pendant cet horaire d'ouverture, toute personne aidée trouvera accueil, réconfort et partage auprès des bénévoles qui proposeront aussi un goûter toutes les semaines. Nous lançons donc un appel : tout don en cette froide saison qui s'annonce, peut être déposé à notre local.

Nous vous remercions par avance du soutien que vous pourrez nous apporter dès aujourd'hui. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Josiane RIGAUD, responsable du centre au 04.92.58.62.93.

« Le permis de conduire et le certificat d'immatriculation

sans bouger de chez soi »

Pour répondre aux attentes des usagers et offrir un service de qualité dans des délais raccourcis, l'Etat a simplifié les démarches liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation (carte grise). Le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (www.ants.gouv.fr) propose de nouvelles téléprocédures :

→ Je fais mes
démarches en ligne
→ Je gagne du temps
→ Je n'ai plus à me
déplacer

Un seul site
ANTS.GOUV.FR



Certificat d'immatriculation

- Demande de duplication de la carte grise en cas de perte, vol (passage préalable par la gendarmerie) ou détérioration;
- Demande de changement d'adresse ou de titulaire du certificat d'immatriculation;
- Déclaration de cession d'un véhicule :
- Mais aussi: obtention d'un certificat de non-gage pour les particuliers, suivi de la production de la carte grise, habilitation et agrément au système d'immatriculation des véhicules pour les professionnels, déclaration de mini-quad et mini-moto non autorisés sur la voie publique.

Permis de conduire



- Demande du permis de conduire ;
- Achat du timbre fiscal;
- Suivi de l'état d'avancement de la demande - l'usager reçoit son permis de conduire directement à son domicile!
- Et également : inscription au permis de conduire (primo-accédants et extension de catégorie), consultation des résultats du permis de conduire, consultation du solde de points.



Ces démarches ne nécessitent donc plus de déplacement en préfecture et s'effectueront désormais à partir d'une simple connexion Internet, à l'instar des démarches liées à l'état civil (carte d'identité et passeport).

Si vous éprouvez des difficultés chez vous et pour vous accompagner dans les démarches au quotidien, des médiateurs numériques sont présents dans chacune des Maisons de Service au Public du département. Les plus proches d'Aspres-sur-Buëch sont celles de Veynes (42 avenue Jean Jaurès - Tél.: 04.92.43.84.05. et 04.92.45.42.14.) ou de Serres (rue des jardins - Tél.: 04.92.67.08.25. et 04.92.67.18.97.).

Le cabinet infirmier du Haut-Buëch



Marie Amédée-Bonnet, Priscille Ollivier et Bernard Giraud du cabinet du Haut-Buëch à Aspres, ont le plaisir de vous informer de l'arrivée de Nathalie France, infirmière libérale collaboratrice et de Sergine Brassart remplaçante dans leur équipe.



Cette année, la municipalité propose à nouveau le repas de la Sainte-Agathe. Mesdames, si vous êtes intéressées, contactez le secrétariat de Mairie! (prenez note : ce sera le dimanche 11 février!)

C'ÉTAIT UN 2 DÉCEMBRE

Devinette : vous placez un pianiste avec piano et une chanteuse sans micro dans une église un peu plus grande que la Mère Eglise mais beaucoup moins que la cathédrale de Chartres. Disons... Aspres-sur-Buëch!



Tous deux (Simon le pianiste et Kty la chanteuse) entament leur prestation. Question : lequel des deux ferait passer un décibelmètre dans le rouge? Si vous pensiez « le piano » vous avez perdu. Kty possède une puissance et un timbre rarement ouïs. Elle chante fort sans forcer la voix, alternant avec bonheur voix de tête, de gorge, d'entrailles, passant en un instant du tonnerre des chutes du Zambèze au murmure d'un ru. Notre pianiste complète le duo avec un égal bonheur et l'on se sait pas lequel des deux accompagne l'autre, tant ils sont en osmose.

Un seul regret pour ma part ; l'angle sous lequel je voyais l'instrument ne me permettait d'observer que la main gauche du pianiste, et encore pas tout le temps. Mais je suis resté fasciné par le jeu de son auriculaire, écarté à la limite de l'écartèlement et qui pianotait (c'était le moment ou jamais) comme s'il était doué d'une vie propre.

Quant au répertoire, il était varié, essentiellement tiré du Gospel, avec quelques incursions dans d'autres domaines, y compris les thèmes de dessins animés, dont il fallait deviner le titre. Pas de chance, il n'y avait pas Blanche-Neige ni Bambi, encore moins la Reine-des-Neiges, mais Anastaszia et Pocahontas, que je n'ai jamais vus. Exercice d'autant plus difficile que Kty chantait en V.O. (non sous-titrée). Pour conclure, le concert a passé comme une flèche et le souvenir de la voix de Kty résonne encore à mes oreilles, tandis que l'auriculaire gauche de Simon danse toujours devant mes yeux.

Mais à tout article enthousiaste il faut un bémol: pourquoi n'étions-nous que 30 (selon l'organisateur, 22 selon la Police). Cela aurait été plus agréable, si nous avions été plus nombreux, lorsque nous nous sommes mis à chanter et à taper dans les mains (j'ai même vu des déhanchements) dans le plus pur style des églises évangéliques. Les montagnards que nous sommes reculeraient-ils, au XXIème siècle, devant deux doigts de neige et quelques degrés sous zéro?

Cela se passait le 2 décembre 2017. Jour, sans lien aucun avec ce qui précède, du 212ème anniversaire de la victoire d'Austerlitz.

Alain FROGET, Conseiller Municipal

ÉTAT CIVIL



Anniversaire

Notre Madame Marguerite doyenne THIEBLEMONT a fêté ses 100 ans, le 8 novembre dernier, l'occasion pour la municipalité de lui offrir un beau bouquet et de lui souhaiter tous ses vœux de prospérité...



Décès



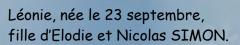
Monsieur Laurent MONTAVA, le 3 octobre

Monsieur Roger AMERDEIL, le 30 octobre

Francine Madame STEFFEN. BONNARDEL, le 13 décembre

Monsieur Louis ECHAVEL, le 13 décembre

Naissances



Jade, née le 30 septembre, fille d'Aurélie et Jean-Christophe LYONS, petite fille de Ginette et Salva FRANCO.



LES DATES A RETENIR



Madame le Maire et les conseillers municipaux seront heureux de vous accueillir à la Maison pour Tous vendredi 19 janvier 2018 à 18 heures pour la présentation des vœux 2018!

La Sainte-Barbe 2018



Les Sapeurs-Pompiers du Haut-Buëch fêteront leur Sainte-Patronne le samedi 27 janvier 2018 à 18 heures à la Caserne. La population est invitée à venir participer à cette célébration.



🔒 Le Rallye Monte-Carlo historique



L'automobile Club de Monaco organise du 31 janvier au 7 février 2018 le 21^{ème} Rallye Monte Carlo Historique.

Des véhicules de collection d'avant 1980 traverseront notre village le lundi 5 février lors du parcours de l'étape commune $1^{extraction}$ partie. Tous renseignements sur le parcours \Rightarrow www.acm.mc.